

Sommaire :

- ◆ Service ATEMAS
- ◆ Mycoplasmes caprins
- ◆ Contrôles conditionnalité
- ◆ Epididymite contagieuse du bélier
- ◆ La prévention des maladies à l'achat.



Contacts Techniques :

Vétérinaire Conseil :
Benjamin DELTOUR
Agent Sanitaire :
Perrine LE FLEM
Conseiller Traite :
Benjamin ROCHE

Contacts Administratifs :

Anne-Marie FUENTES
Jennifer VANQUATEM

GDS26
95 Avenue Georges Brassens
26500 BOURG-LES-VALENCE
Tél. 04 75 78 48 30
Fax. 04 75 78 48 34
e-mail : gds26@wanadoo.fr

www.atemax.fr

ATEMAX privilégie les échanges numériques. Le service en ligne est gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7.

 Pensez à utiliser INTERNET pour faire votre demande d'enlèvement des Animaux Trouvés Morts...



Vous avez la possibilité d'éditer les bordereaux d'enlèvements...



Mycoplasmes caprins

Un nouvel outil diagnostic à l'essai en Rhône-Alpes

En 2013, un programme de recherche dans le cadre du PEP caprin a été amorcé pour tester sur le terrain un protocole de suivi des mycoplasmes pathogènes des caprins sur lait de tank. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre le GDS, l'Ecole vétérinaire de Lyon et la coopérative laitière Valsud. L'objectif est de valider un protocole de suivi mensuel sur lait de tank, avec un nouvel outil diagnostic de laboratoire par la méthode PCR. A terme, cette méthode permettrait d'évaluer le statut sanitaire des élevages caprins vis-à-vis des mycoplasmes afin de mieux accompagner les éleveurs pour la prévention et la maîtrise de cette pathologie.

Une dizaine d'élevages caprins laitiers Rhône-Alpins, identifiés comme excréteurs de mycoplasmes dans le lait, seront suivi par analyse mensuelle pendant deux ans. En complément des analyses, un suivi mensuel des événements sanitaires et zootechniques permettra de préciser les facteurs favorisant l'excrétion dans le lait de mycoplasme ou l'expression clinique de la maladie. Les concentrations cellulaires de lait seront également suivies pour analyser les variations entraînées par la présence de mycoplasmes dans le lait.

Contrôles conditionnalité



Le GDS développe une formation suite au mauvais bilan drômois...

Le bilan des contrôles en élevages réalisés en 2012 et 2013, au titre de la conditionnalité révèle un taux d'anomalies important, notamment dans les domaines de l'identification animale et du paquet hygiène). Dans ce contexte, le conseil d'administration du GDS a décidé de proposer aux éleveurs une formation pour la remise en conformité des éléments contrôlés (identification animale, paquet hygiène, bien-être animal). **Cette formation sera proposée dès l'Automne 2014 et réalisée en partenariat avec la chambre d'agriculture.**

Les principales non conformités observées

Paquet hygiène	Identification animale	Bien-être animal
Absence d'ordonnances pour des médicaments présents dans la pharmacie	Défaut de notification de mouvements	Mauvaise maîtrise des conditions d'ambiance bâtiments
Défaut d'enregistrement des traitements médicamenteux	Identification non-conforme ou absente	Défaut de prévention des blessures
Mauvaises conditions de stockage des médicaments	Dépassements des délais de notification de mouvements	
	Dépassements des délais de première identification ou de rebouclage	



Epididymite contagieuse du bélier



L a recrudescence de *B.ovis* menace la fertilité de votre troupeau...

Depuis l'arrêt de la vaccination contre la brucellose ovine l'épididymite contagieuse du bélier reprend du terrain dans le sud de la France. Une surveillance systématique des béliers depuis 4 ans en région PACA indique la présence de la maladie en 2013 dans 7% à 39% des troupeaux selon les départements. Le % de béliers séropositifs par département varie de 4 à 12%. A noter que ce sont surtout les gros troupeaux qui sont touchés avec souvent plus de 30% de béliers positifs. La Drôme est donc directement concernée par cette recrudescence par le biais des mouvements de béliers dans le cadre d'achats ou d'estives.

Peu de symptômes mais une chute de la fertilité

L'épididymite contagieuse du bélier est due à *Brucella ovis*. Contrairement à sa cousine, responsable de la brucellose ovine, *Brucella melitensis*, elle n'est pas transmissible à l'homme. Les béliers sexuellement matures sont les plus affectés par l'épididymite contagieuse, *B. ovis* pouvant provoquer des lésions de l'appareil génital (épididymites, vésiculites, dégénérescences testiculaires).

Attention aux achats ou aux mélanges d'animaux

B. ovis se transmet lorsqu'un bélier renifle l'urine d'un autre animal contaminé ou lors de rapports homosexuels. Elle peut aussi avoir lieu si des béliers ont sailli les mêmes brebis. La maladie est introduite dans un troupeau par l'achat de bélier(s) contaminé(s) ou lors de mélange de troupeau avec mise en lutte en estive.

La sérologie permet de dépister les individus porteurs asymptomatiques

La prévention de l'épididymite contagieuse passe par le contrôle des béliers introduits. Tout animal présentant des lésions testiculaires palpables doit être écarté. En complément, l'analyse sérologique permet de dépister les béliers porteurs asymptomatiques. On estime qu'environ deux tiers des béliers infectés par *B. ovis* ne présentent pas de lésions palpables de l'appareil génital !

Dans votre troupeau, si vous avez un doute, faites dépister l'ensemble de vos béliers, avant d'avoir un taux d'infection trop élevé.

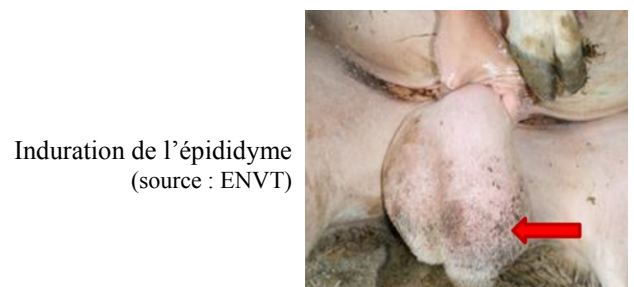
L'ensemble de ces lésions entraîne une diminution de la fertilité des béliers atteints. Néanmoins, l'expression clinique de l'épididymite contagieuse est le plus souvent très discrète, sans signes généraux ni lésions de l'appareil génital.

Une fois présente dans un troupeau, *B. ovis* entraîne une chute de la fertilité globale du troupeau. Les conséquences économiques peuvent être importantes du fait de la diminution du nombre d'agneaux nés et de la réforme prématurée des béliers.

Lésions d'épididymite contagieuse



Asymétrie des testicules
(source : ENVT)



Induration de l'épididyme
(source : ENVT)

La prévention des maladies à l'achat



Un pack intro pour les petits ruminants

Face au développement fréquent de maladies suite à l'introduction d'animaux, le GDS26 propose aux éleveurs de petits ruminants en création, reprise-agrandissement de cheptels, ou vendeur de reproducteurs de connaître le statut sanitaire de leur cheptel.

L'introduction : un risque sanitaire majeur

L'achat d'un animal est trop souvent à l'origine de la transmission d'une maladie au troupeau. Certaines maladies chroniques ne peuvent être dépistées que par analyse de laboratoire. En effet, les animaux peuvent

être porteurs sains, ils ne présentent pas de symptômes au moment de l'achat. Bien souvent, la maladie se déclarera ultérieurement avec transmission au reste du troupeau.

Comment sécuriser ses introductions sur le plan sanitaire ?

1/ Définition du statut sanitaire des cheptels vendeur et acheteur par analyses sérologiques sur un échantillon d'animaux de plus de 24 mois de leur troupeau (les analyses ne sont donc pas forcément effectuées sur le lot acheté s'il s'agit de jeunes animaux) pour rechercher la présence ou l'absence des quatre maladies chroniques suivantes :

Fièvre Q	Chlamydirose	Paratuberculose	CAEV (caprins)-Visna Maedi (ovins)
----------	--------------	-----------------	------------------------------------

2/ Analyse de la compatibilité des deux statuts, l'objectif étant de ne pas introduire une nouvelle maladie dans le troupeau « acheteur ».

Les aides du Conseil Général



Aide pour les actes vétérinaires	Aide pour les analyses
13,93 € pour la visite 0,73 € par prise de sang	100 % pour les analyses réalisées chez l'acheteur 50 % pour les analyses réalisées chez le vendeur

Pour plus d'informations concernant le protocole de prélèvements ou sur les maladies concernées, contactez le GDS.

